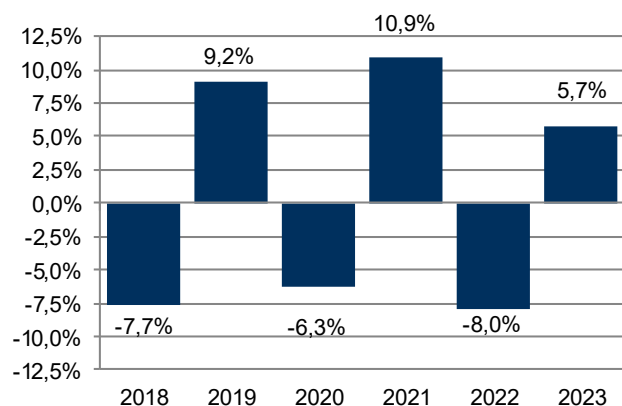




## Performances et statistiques

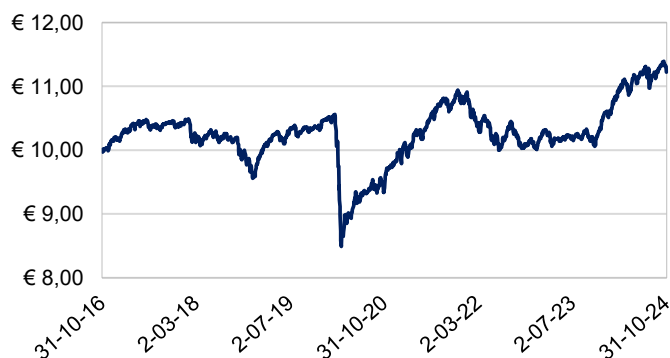
Les rendements cités et l'évolution de la VNI ont trait aux années écoulées. Ils ne sont pas indicatifs de performances futures et peuvent être trompeurs. Les chiffres tiennent compte des frais de gestion et des autres frais récurrents, mais non des commissions de commercialisation (entrée) ni des taxes boursières. Période de référence de la performance calendaire : du 31/12 au 31/12.

### Performances par année calendaire



SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

### Evolution de la VNI depuis le lancement



SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

### VNI et rendements

<b>VNI AU 31 OCTOBRE 2024</b>	<b>11,22€</b>
VNI PLUS HAUT [17 OCTOBRE 2024]	11,39€
VNI PLUS BAS [23 MARS 2020]	8,49€
1 AN REND. CUMULÉ	10,32%
3 ANS REND. ACTUARIEL	1,31%
REND. ACTUARIEL DEPUIS LE LANCEMENT	1,45%

SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

### Statistiques

<b>VOLATILITÉ ANNUALISÉE SUR 3 ANS</b>	<b>4,59%</b>
SHARPE RATIO (3 ANS)	-0,19
PORTFOLIO TURNOVER (AU 28/06/2024)	-3,24%
ASSET TEST (AU 31/12/2023)	47,88%

SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

### Données relatives au portefeuille (\*)

NOMS DES GESTIONNAIRES	RÉGION/SECT	POIDS %
DNCA FINANCE	OBLIGATIONS	11,24
LAZARD ASSET MNGT	OBLIGATIONS	11,12
VONTOBEL ASSET MNGT	ACTIONS	10,55
VARENNE CAPITAL	ALT. DIRECTIONNEL	10,20
CARNE GLOBAL FUND MNGT LTD	ALT. DIRECTIONNEL	6,09

SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

NOMBRE DE FONDS EN PORTEFEUILLE	16
NBR. DE NOUVEAUX FONDS ACHETÉS	1
NBR. DE FONDS ENTIÈREMENT LIQUIDÉS	0
ENCOURS SOUS GESTION DU COMPARTIMENT EN MILLIONS €	37,62

SOURCE: CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH

(\*) Les sources de données sont à la date du rapport mensuel, soit la dernière VNI disponible du mois.

## Caractéristiques

NOM:	LELEUX INVEST PATRIMONIAL WORLD FOF R CAP	CODE ISIN:	BE6286029416
DOMICILE:	SICAV DE DROIT BELGE UCITS	SOUSCRIPTION MINIMUM:	1 ACTION
DATE DE LANCEMENT:	31 OCT 2016	FRAIS COURANTS (28/06/2024) :	2,28%/AN
DEVISE:	EUR	COMMISSION DE COMMERCIALISATION A L'ENTRÉE :	MAX 3% (NÉGOCIABLE)
CALCUL DE LA VNI:	JOURNALIÈRE	TOB À LA SORTIE:	1,32% (MAX. 4.000€)
DATE DE RÈGLEMENT:	J+4	PRÉCOMPTE MOBILIER 19 BIS SUR LA PLUS VALUE:	30% (**)
GESTIONNAIRE:	LELEUX FUND MANAGEMENT & PARTNERS SA	DURÉE D'EXISTENCE DU PRODUIT :	ILLIMITÉE
ADMINISTRATEUR:	CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		
RÉVISEUR:	MAZARS		

(\*\*) Le compartiment est susceptible d'investir plus de 10% de ses actifs dans des créances. Par conséquent, lors de la vente de ses parts de capitalisation, l'actionnaire est susceptible de devoir supporter le précompte mobilier 19 Bis. la base imposable sera constituée de la différence entre le cours d'achat et le cours de vente, pondérée par le pourcentage d'obligations détenues par le fonds au moment de la vente (baptisé Asset Test).

## Glossaire

<b>VOLATILITÉ</b>	Le risque de volatilité est la probabilité que le cours d'un placement à revenu variable soit soumis à des fluctuations de marché, plus ou moins fortes, entraînant une plus-value ou une moins-value du titre.	<b>ACTION DE CAPITALISATION</b>	Actions ou parts pour lesquelles tous les revenus que le compartiment perçoit sont réinvestis.
<b>RATIO DE SHARPE</b>	Ratio qui permet de mesurer la rentabilité du portefeuille en fonction du risque pris par rapport au taux de rendement d'un placement "sans risque".	<b>ACTION DE DISTRIBUTION</b>	Actions ou parts pour lesquelles les revenus seront distribués sous forme de dividendes périodiques aux actionnaires.
<b>TAUX SANS RISQUE</b>	Taux d'intérêt constaté sur le marché des emprunts d'états de pays considérés comme étant solvable.	<b>PORTOFOLIO TURNOVER</b>	Cet indicateur mesure le volume de transactions effectuées dans le portefeuille. Il est calculé annuellement et exprimé en pourcentage des encours sous gestion.
<b>ASSET TEST</b>	Test qui détermine si le compartiment investi directement ou indirectement plus de 10% de son patrimoine dans le créances visées par l'article 19 Bis CIR92.	<b>FONDS</b>	Un fonds est un Organisme de Placement Collectif, aussi appelé OPC. Le terme fonds est utilisé dans la fiche mensuelle pour désigner le compartiment de la Sicav.
<b>ANTI-DILUTION LEVY</b>	En cas d'entrées ou de sorties nettes exceptionnellement importantes, le fonds peut facturer de façon discrétionnaire aux investisseurs qui entrent ou sortent à cette date des frais supplémentaires qui neutralisent l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire. Ces frais sont est prélevés dans des situations exceptionnelles dans l'intérêt des investisseurs qui conservent le fonds.(1)		

## Autres informations pertinentes

- Le Fonds est soumis aux dispositions fiscales de droit belge lesquelles pourraient avoir une incidence sur votre situation fiscale. Le régime fiscal en question s'applique à un investisseur de détail moyen ayant la qualité de personne physique résidente belge. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès de votre conseiller.
- Le prospectus, les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de l'OPCVM identifié en tête du document: tout renseignement contractuel relatif au compartiment renseigné dans cette publication et les risques inhérents à ce type d'investissement figurent dans le prospectus d'émission, le document des informations clés et les derniers rapports périodiques, qui sont disponibles, en français et néerlandais, gratuitement auprès de Caceis Bank, Belgium Branch qui assure le service financier en Belgique ou par consultation du site <https://www.leleuxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/WORLDPATRIM?OpenDocument&Lang=FR>. Les VNI sont publiées dans les journaux L'Echo et De Tijd. Toute plainte peut être adressée à la direction effective de la SICAV à l'adresse suivante : [info@leleuxinvest.be](mailto:info@leleuxinvest.be) Si la direction effective de la Sicav a traité votre réclamation, mais que vous n'êtes pas d'accord avec la solution proposée, vous pouvez faire appel à l'Ombudsfin : [Ombudsman@OmbFin.be](mailto:Ombudsman@OmbFin.be).
- Le résumé des droits des investisseurs est disponible en Français et en Néerlandais sur le site de la SICAV Leleux Invest : [320222\\_Resume\\_des\\_droits\\_des\\_investisseurs\\_v3.pdf \(leleuxinvest.be\)](https://www.leleuxinvest.be/320222_Resume_des_droits_des_investisseurs_v3.pdf)

(1) Anti-Dilution Levy: pour plus d'informations, vous pouvez vous référer au prospectus : [220503\\_LINV\\_Prospectus-FR.pdf \(leleuxinvest.be\)](https://www.leleuxinvest.be/220503_LINV_Prospectus-FR.pdf)